

Politique qualité 2024

DÉCLARATION DE LA DIRECTION

La direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) est le service de l'État en Pays de la Loire chargé d'accélérer les transitions écologique et énergétique, pour une société plus sobre et mieux adaptée au changement climatique.

La DREAL exerce directement de nombreuses missions opérationnelles sur les territoires et, pour d'autres, assure le pilotage et l'animation du réseau des services de l'État du pôle ministériel en région, en lien avec ses établissements publics. La DREAL est à l'écoute et prend en compte les attentes des parties intéressées par ses politiques et ses décisions : collectivités territoriales, monde économique et société civile.

L'activité de la DREAL répond à de multiples enjeux, particulièrement mis en lumière en 2023 dans le cadre du premier plan d'action nationale en matière de planification écologique, qui vise collectivement à réduire notre empreinte et à nous projeter dans un monde habitable, juste et désirable. Les 346 personnels de la DREAL agissent au quotidien afin que nos concitoyens puissent mieux se déplacer, mieux se loger, mieux préserver et valoriser nos écosystèmes, mieux produire et mieux consommer, tout en s'adaptant au changement climatique.

Pour atteindre les objectifs ambitieux fixés par le gouvernement, dans un contexte qui en révèle toute la complexité, il est essentiel pour la DREAL d'être fortement tournée vers ses parties prenantes, et de multiplier les interactions et collaborations. Ceci permettra de maximiser l'impact collectif autour d'une ambition partagée, et de veiller à la prise en compte des politiques publiques du pôle ministériel aux différentes échelles territoriales en Pays de la Loire.

Dans ce contexte, les orientations stratégiques pluriannuelles de la DREAL pour 2024-2026 mettent particulièrement l'accent sur les trois dimensions suivantes :

- Consolider le sens des actions, pour une vision claire et partagée des missions et priorités.
- Renforcer la manière d'entraîner ses partenaires, pour avoir le maximum d'impact dans la mise en œuvre des politiques publiques du pôle ministériel.
- Travailler bien ensemble.

Pour 2024, les principales priorités de la DREAL s'inscrivent dans les politiques publiques prioritaires du gouvernement et les feuilles de routes pluriannuelles des préfets. Dans le cadre de ses missions d'animation, de coordination, d'instruction, d'expertise et de contrôle, la DREAL est ainsi amenée à porter une attention particulière aux sujets et enjeux suivants :

- S'engager dans la planification écologique et la territorialiser, en contribuant à l'organisation de la COP territoriale Pays de la Loire et à la mobilisation du Fonds vert pour soutenir des projets aux objectifs ambitieux.
- Piloter les politiques du logement, en particulier en matière de construction de logements sociaux et de renforcement de la performance énergétique des bâtiments (axe Mieux se loger de la planification écologique).
- Mettre en œuvre l'objectif « Zéro artificialisation nette », dans une région où la pression démographique est croissante sur une partie du territoire, et les besoins des entreprises importants (axe Mieux protéger et préserver nos écosystèmes).
- Garantir la qualité de l'eau, un partage équilibré de ses usages et une gestion sobre et durable de la ressource, sujets dont l'acuité est renforcée par l'impact du changement climatique (axe Mieux protéger et préserver nos écosystèmes).

- Développer les énergies renouvelables, accompagner la transition énergétique et sécuriser le fonctionnement des réseaux d'énergie pour devenir la première grande économie décarbonée grâce à de nouvelles sources d'énergie propre (axe Mieux produire).
- Permettre à tous de se déplacer au quotidien pour devenir la première grande économie décarbonée avec des transports propres (axe Mieux se déplacer).
- Protéger et restaurer la nature, les paysages, les écosystèmes et les espèces, dans un contexte d'effondrement de la biodiversité et d'ambitions fortes de la stratégie nationale biodiversité (axe Mieux protéger et préserver nos écosystèmes).
- Mettre en œuvre la politique de prévention des risques, en maintenant la présence sur le terrain de l'inspection des installations classées et en faisant évoluer les procédures d'instruction conformément à la Loi relative à l'industrie verte (axe Mieux produire).
- Soutenir les activités d'homologation des véhicules et contrôler les centres de contrôles techniques ainsi que les professions de transporteurs, tant en matière de sécurité, de concurrence loyale, et d'émissions de polluants (axe Mieux se déplacer).

Sur le plan managérial, quatre points feront également l'objet d'une attention particulière :

- Un pilotage des effectifs optimisant les moyens à notre disposition, permanents et non permanents.
- La poursuite de l'engagement de la DREAL en matière de responsabilité sociétale et environnementale (plan d'exemplarité de l'État en matière de transition écologique, démarche Services Publics +, sécurité numérique), ainsi qu'en matière de qualité de vie au travail.
- Le renforcement de la transversalité au sein de la DREAL, en mettant plus particulièrement en 2024 l'accent sur les thématiques mer et littoral, santé environnement, sobriété foncière.
- La simplification et l'allègement chaque fois que possible de nos modes de fonctionnement.

Pour ce faire, le **système de management par la qualité** est l'**outil privilégié de pilotage de la DREAL**, au service de sa stratégie et de son fonctionnement quotidien. Il donne le cadre pour porter les objectifs de façon priorisée, pour prendre en compte les attentes des parties intéressées (sphère Etat, collectivités territoriales, monde économique et société civile) et pour évaluer l'efficacité de notre action.

Je confirme mon implication personnelle, celle du comité de direction et de l'ensemble de l'encadrement dans la mise en œuvre des orientations de la DREAL et dans le déploiement de la démarche qualité au sein de chacun des services.

Je compte, tout autant, sur la participation active des personnels afin que cette démarche soit dynamique, porteuse de sens, avec la conviction que les efforts entrepris participent d'un service public plus efficient.

Révisée annuellement en revue de direction, cette politique qualité est communiquée à l'ensemble des agents et est mise à disposition des parties intéressées sur le site internet de la DREAL.

Nantes, le 18/03/2024

La directrice régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement,

Anne BEAUVAL